



# RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE ET DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION EN PHILATÉLIE THÉMATIQUE AUX EXPOSITIONS PATRONNÉES PAR LA FFAP

## Préambule

Le présent texte est issu de la traduction en français du texte officiel de la FIP. Il ne concernera cependant que les compétitions de rang 1, 2 ou 3 organisées par la FFAP. Afin d'éviter toute confusion, les références relatives aux divers règlements de la FIP (GREX, SREV, Guide Lines) ont été supprimées. Au besoin, elles ont été remplacées par les références aux textes de la FFAP.

## Règlement spécifique

### **Article 1 : Expositions compétitives**

Ce règlement spécifique a été développé pour compléter les règles des expositions, en philatélie thématique.

Il faut également se référer aux « Directives pour juger les présentations en philatélie thématique ».

### **Article 2 : Les présentations en compétition**

Une présentation thématique développe un thème en suivant un plan, comme défini en 3.2.1. tout en démontrant les connaissances thématiques et philatéliques de l'exposant par un choix judicieux de documents.

Ces connaissances doivent être démontrées par la meilleure sélection possible du matériel, sa présentation et son adéquation avec les textes thématiques et philatéliques correspondants.

### **Article 3 : Principes de composition d'une présentation**

#### **3.1 Matériel philatélique approprié :**

3.1.1. Une présentation thématique utilise la plus large variété de matériel philatélique postal.

3.1.2. Chaque document doit être en relation avec le thème choisi et l'information thématique qu'il contient doit être la plus évidente possible.

#### **3.2 Traitement thématique :**

Le traitement d'une présentation thématique comprend la structure du travail (titre et plan) et l'élaboration de chaque point de cette structure (développement).

### 3.2.1 Titre et plan :

Le titre et le sous-titre définissent le cadre de la présentation. Le plan définit la structure de la présentation et ses subdivisions et couvre tous les aspects majeurs suggérés par le titre. (Il doit être entièrement structuré en accord avec les critères thématiques). L'ordre des chapitres principaux et de leurs subdivisions doit appuyer le développement du plan plutôt que lister ses principaux aspects.

Le titre et le plan doivent figurer sur une page au début de la présentation.

### 3.2.2 Développement :

Développement signifie étude d'un thème en profondeur en accord avec le plan. Cette étude exploite l'information thématique autorisée par les administrations postales et disponible via :

- le but d'émission ou l'emploi du timbre ou du document
- les éléments principaux et secondaires dans le dessin du document ou du timbre
- les autres caractéristiques postales

Une telle élaboration nécessite :

- une connaissance en profondeur du thème choisi
- un haut degré de connaissances philatéliques
- un texte thématique pour assurer le lien thématique et mettre en valeur les détails thématiques quand cela est nécessaire.

### 3.2.3 Innovation :

L'innovation est démontrée par:

- l'introduction de thèmes nouveaux ou
- la mise en avant de nouveaux aspects de thèmes connus ou
- une nouvelle approche de thèmes connus ou
- une nouvelle utilisation du matériel

L'innovation concerne toutes les composantes du traitement.

## 3.3 Validité du matériel philatélique :

Quand cela n'est pas évident, la correspondance entre le matériel philatélique et le thème doit être clairement démontrée.

## Article 4 : Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont adaptés aux particularités de la classe thématique.

### 4.1 Traitement thématique :

Le traitement sera évalué en fonction du titre, du plan, du développement et de l'innovation montrée dans la présentation.

#### 4.1.1 Le titre et le plan seront évalués en considérant :

- la correspondance entre le plan et le titre
- la présence de la page de plan
- la pertinence du plan
- la présence d'une construction correcte, logique et équilibrée (avec chapitres et sous-chapitres)
- la couverture des principaux aspects indispensables au bon développement du thème

#### 4.1.2 Le développement sera évalué en considérant :

- l'assemblage correct et la place des documents conformément au plan,
- la bonne correspondance entre les documents et le texte thématique démontrée au travers des connections, des références croisées, des ramifications, des causes et des conséquences,
- l'équilibre, en donnant à chaque point thématique l'importance correspondant à sa signification au sein du thème,
- le bon traitement de tous les aspects du plan

4.1.3 L'innovation sera évaluée en accord avec l'article 3.2.3

#### **4.2 Connaissance, études personnelles et recherches :**

Le critère "connaissance, études personnelles et recherches" requiert l'évaluation des aspects philatéliques et thématiques de la présentation.

4.2.1 Les connaissances thématiques, les études personnelles et les recherches correspondantes seront évaluées en considérant :

- la pertinence, la concision et la justesse du texte thématique
- l'usage correct du matériel thématique
- la présence de découvertes nouvelles pour le thème traité

4.2.2 Les connaissances philatéliques, les études personnelles et les recherches correspondantes seront évaluées en considérant :

- le respect total des règles de la philatélie postale
- la présence de la plus grande variété possible de matériel de philatélie postale et son utilisation équilibrée
- la pertinence des documents postaux
- la pertinence et l'exactitude du texte philatélique, quand il est nécessaire
- la présence d'études philatéliques et l'usage adéquat de matériel philatélique important

#### **4.3 Condition et rareté :**

Le critère "condition et rareté" requiert l'évaluation de la qualité du matériel présenté en prenant en compte le matériel standard qui existe pour le sujet choisi ainsi que la rareté et la difficulté d'acquisition du matériel sélectionné.

#### **4.4 Présentation :**

Le critère "présentation" nécessite l'évaluation de la clarté de la présentation et du texte aussi bien que de l'équilibre esthétique de l'ensemble.

### **Article 5 : Jugement des présentations**

5.1 Les présentations thématiques seront **jugées par des jurés spécialisés** dans leurs domaines (cf article EXP/21 du règlement général des expositions)

5.2 Pour les présentations thématiques, **la grille de notation** ci-après guidera le jury pour une évaluation équilibrée :

<b>Traitement</b>		<b>35</b>
Titre et plan	15	
Développement	15	
Innovation	5	
<b>Connaissances, recherche et étude personnelle</b>		<b>30</b>
Thématiques	15	
Philatéliques	15	
<b>Condition et rareté</b>		<b>30</b>
Condition	10	
Rareté	20	
Présentation	5	<b>5</b>
		-----
<b>Total</b>		<b>100</b>

# DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DES RÈGLEMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER LES PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES

## Article 1 : Expositions compétitives

Ce guide, associé aux règlements spéciaux pour l'évaluation des présentations thématiques, représente le niveau le plus avancé de connaissance et d'expertise pour les exposants et les spécialistes de philatélie thématique. Ces deux documents sont directement applicables pour :

- la composition de la présentation par le collectionneur,
- l'évaluation des présentations par les jurés,
- l'argumentation des avis des experts.

Les règlements concernant les collections thématiques permettent au collectionneur une grande liberté d'élaboration de sa présentation tout en restant dans le cadre des règles établies.

Dans ces règlements, la subdivision ancienne de la classe thématique en sous-classes « thématique » et « sujet » devient obsolète.

## Article 2 : Présentations compétitives

L'esprit même de la philatélie thématique impose un équilibre et un usage optimum des caractéristiques thématiques et philatéliques du matériel. Une présentation engagée dans une présentation compétitive doit donc contenir le matériel le plus approprié pour permettre une mise en valeur du thème choisi et son importance philatélique.

Les pages exposées doivent :

- donner un panorama complet d'un thème exposé dans son ensemble,
- ou,
- traiter en profondeur des parties spécifiques de la collection sans perdre de vue la signification globale du thème.

Dans tous les cas, on devra prendre garde à conserver la cohérence et la continuité du thème choisi.

## Article 3 : Principes de composition de la présentation

### 3.1 Matériel philatélique approprié.

Chaque document philatélique qui satisfait aux exigences (voir paragraphe 3.2.3 ci-dessous) et qui, en même temps est thématiquement approprié, peut être utilisé. En outre, les informations thématiques qu'il contient doivent avoir une autorisation postale (Ref. 3.2.2)

### 3.2 Les éléments d'une présentation thématique.

Dans une collection thématique, et donc dans une présentation thématique, un plan bien construit doit mettre en évidence la claire compréhension du thème, en concordance avec son développement.

Le plan et le développement sont le résultat de l'étude et de la recherche personnelle du collectionneur, à la fois sur le thème et sur le matériel. Une plus grande connaissance du thème permet d'accroître le nombre de détails et de faits à illustrer et donc de rechercher d'autres documents pour les illustrer. Une meilleure connaissance du matériel permet d'identifier de nouvelles pièces dont la présentation sera justifiée par une connaissance plus approfondie du thème, ce qui se traduira par un plan plus élaboré.

#### 3.2.1. Le plan

Le plan est un libre choix du collectionneur qui peut décider d'étudier un thème spécifique ou de présenter une thèse en accord avec ses connaissances, sa culture et sa formation philatélique.

Le plan doit être suffisamment détaillé pour que la structure essentielle du thème et ses subdivisions soient clairement définies. Il doit permettre la compréhension de tous les aspects du thème.

La structure du plan peut suivre un ordre chronologique (histoire, évolution d'une technique), un ordre imposé par le sujet (classification scientifique, systématique, organisationnelle, économique, etc..) ou d'autres critères (importance ...).

Les thèmes décrivant des organisations, des institutions (par exemple, la Croix Rouge, la Société des Nations, le Conseil de l'Europe...) des événements (par exemple Journée du Timbre, Jeux Olympiques) permettront, de par leur nature, des subdivisions en accord avec leurs structures, leur type d'organisation ou des événements particuliers que l'on peut classer thématiquement dans le temps ou par lieux géographiques. Le plan doit toutefois présenter la plus large expression du thème.

Le plan doit consister seulement en divisions et subdivisions, sans aucun chapitre générique (comme « divers », appendices, etc...). De plus, on doit éviter les subdivisions par pays, par dates d'émission, par type de matériel (empreintes de machines à affranchir, entiers postaux, etc...) ou par but d'émission (jubilés, etc...). Ces types de documents doivent être placés en fonction de leur contenu thématique. La même démarche s'applique aux études philatéliques (Cf 3.2.3.).

La page de plan.

Placée en début de la présentation, elle est la meilleure introduction possible pour une bonne compréhension du thème. Elle doit comprendre les principales subdivisions du plan. Les subdivisions plus détaillées doivent, en principe, être présentées seulement sur les pages correspondantes. Le plan ne peut pas être remplacé par une description littérale ou par une introduction générique.

Une classification numérique des paragraphes peut être adoptée dans la mesure où cela facilite la compréhension. De toute façon, cela doit être limité aux principales divisions du plan. L'expérience montre qu'un système de trois chiffres est suffisant.

Pour que le public et les jurés puissent se repérer, on devra indiquer le nombre de pages exposées dans chacun des principaux chapitres de la présentation (pas de la collection).

La page de plan doit présenter un état « à jour » de la présentation.

La page de titre et l'introduction, quand elle existe, doivent éclairer le thème. A ce propos, les exposants doivent bien vérifier que ce n'est pas une perte de place et, dans tous les cas, elle peut être associée au plan, pour autant que ce ne soit pas au détriment de ce dernier.

### 3.2.2. Développement du thème.

Par développement, on entend le traitement du thème choisi mis en évidence par une analyse profonde, créative et/ou originale.

La créativité s'exprime par le développement personnel d'un thème nouveau et/ou l'utilisation de matériel qui n'avait jamais été utilisé pour ce thème.

L'originalité est l'introduction réussie d'aspects nouveaux ou l'approche différente de thèmes connus. Créativité et originalité peuvent aller de pair.

L'originalité et la créativité demandent des efforts personnels de recherche, d'imagination et ne peuvent résulter de la simple copie d'études antérieures.

Par contre, l'exposant peut, à partir de sources disponibles sur le sujet (littérature ou autres collections) pousser plus loin la recherche. Par conséquent, la simple classification de pièces philatéliques relatives au thème est nécessaire, mais pas suffisante, pour atteindre un degré d'élaboration avancé.

La parfaite maîtrise du thème et les connaissances permettant l'identification du matériel approprié sont nécessaires pour mener à bien un développement thématique optimal. Le choix judicieux du

matériel, sa mise en place correcte et dans le bon ordre (synthèse) sont nécessaires pour assurer une bonne compréhension de l'étude.

Cela est montré par :

- la sélection des documents les mieux adaptés à chaque détail thématique décrit,
- l'utilisation équilibrée des documents par rapport à la signification des détails thématiques qu'ils contiennent,
- l'assemblage logique (thématiquement) des documents montrés sur une même page,
- un texte correct, concis, mais suffisant pour justifier les documents choisis et les corréler clairement.

Le texte thématique doit :

- mettre en évidence les séquences logiques du développement. Cela demande un texte suffisamment fluide pour montrer le fil du développement,
- donner la description appropriée des détails thématiques des timbres et des documents,
- éviter de souligner les informations thématiques non rattachées ou rattachées indirectement à l'analyse proposée. De telles descriptions nuisent au développement thématique.

Le matériel présenté doit être justifié thématiquement. Les documents sans relation directe avec le thème doivent être exclus.

### ► **L'information thématique**

Le développement utilise des informations thématiques liées aux sujets représentés sur les documents ou liés au but de l'émission. Il utilise aussi l'information thématique résultant d'analyse plus profonde.

Dans cet ordre d'idées, on peut retenir aussi :

- le but de l'émission,
  - o les émissions qui résultent de changements politiques
  - o les émissions qui illustrent l'esprit de ces moments
  - o les fonctions du service postal qui peuvent avoir une signification thématique (par exemple chemins de fer, télégraphe, timbres de journaux, entiers postaux de service, poste par pigeon).
- en plus des sujets principaux et secondaires dessinés sur le document :
  - o le texte, le style du dessin ou des particularités de ce genre,
  - o le support (papier de billets de banque, carte d'état major, etc...),
  - o le dessin de filigrane ou celui de perforations,
  - o les mentions de service postal qui ont une signification thématique (et qui ne sont pas reliées au but de l'émission).

L'information thématique décrite plus haut doit être imprimée avec l'agrément d'une autorité postale.

Pour distinguer si l'origine est postale ou privée, l'information figurant sur les timbres, les entiers postaux ou d'autres documents doivent avoir été :

- o initiée par les services postaux, ou
- o introduite par les services postaux (publicité, illustration d'un entier, etc...), ou,
- o approuvée par les services postaux (ex : entiers postaux timbrés sur commande).

Par contre, on ne doit pas prendre en compte les impressions faites par les particuliers après la vente des documents.

Les oblitérations courantes peuvent être intéressantes à cause de la signification du nom du lieu qu'elles contiennent ou pour expliquer l'origine de ce lieu. Elles peuvent être aussi utilisées pour leur texte publicitaire ou pour leur illustration. Par contre, une marque postale ne doit pas illustrer le lieu de naissance d'une personne, ni tout autre événement ayant eu lieu ce jour là.

L'information résultant de vignettes, cachets et surcharges décoratives d'origine privée ne doit pas être utilisée dans le développement thématique.

Dans des cas exceptionnels, elles peuvent être considérées comme faisant partie du document (mais pas pour leur contenu thématique direct) si elles précisent un ordre postal ou un événement ayant une signification thématique. La même appréciation concerne le nom de l'expéditeur ou du destinataire qui ne peuvent être exploités que dans le cas de privilèges postaux (par exemple, militaire ou courrier officiel). Ce sont les indications de franchise postale, les marques de service ou d'autres indications relatives à un ordre postal qui précisent cela.

### 3.2.3. Le matériel philatélique

Le matériel adéquat est celui qui a été émis dans but de transmettre du courrier ou toute autre communication postale. Cela donne à l'exposant la possibilité de sélectionner des documents ayant les caractéristiques suivantes :

- type de matériel :
  - o émissions postales (timbres, carnets de timbres, entiers postaux, machines à affranchir) et leur modifications (surcharges, perforations, etc...),
  - o oblitérations (ordinaires, avec texte publicitaire, commémoratives, etc...),
  - o autres documents utilisés lors des opérations postales, comme étiquettes de recommandé ou cachets d'ordre postal (par avion, exprès, etc...), marques ou vignettes additionnelles (censure, désinfection, accidenté, etc...) bordereaux de distribution ou de transports maritimes, coupons réponse, etc...),
  - o variétés relatives à tous ces documents,
  - o documents servant à préparer une émission (croquis d'étude, projets, essais d'impression, etc...).
- Cadre de temps :
  - o matériel postal depuis la période pré-philatélique, en passant par la période classique, jusqu'aux émissions modernes.
- Fonction postale :
  - o en plus de la transmission normale du courrier, des cas spécifiques comme les plis de service (en franchise), la poste militaire (Airgraphs, V.Mails), les postes maritime, ferroviaire, aérienne, de prisonniers de guerre ou de camps de concentration, les colis postaux (et tous les documents qui peuvent s'y rajouter),
  - o timbres, cartes ou marques de franchise (par exemple autorité militaire),
  - o services de paiement postal,
  - o différentes formes de paiement automatique,
  - o postes privées, autorisées ou tolérées par la poste gouvernementale, ou actives en l'absence de poste d'état.

Par « autres communications postales », il faut entendre « d'autres formes de services postaux », comme la poste pneumatique, les télégrammes, la poste électronique, etc...

Les documents suivants ne conviennent pas :

- o les émissions de fantaisie provenant de territoires postaux qui n'existent pas, les émissions de gouvernements ou d'organisations d'exilés sans service postal,
- o les cachets privés apposés par l'expéditeur ou un fournisseur avant l'expédition des documents,
- o les cartes postales illustrées,
- o les repiquages d'entiers postaux,
- o les marques administratives (non postales) ou les documents pré-philatéliques quand ils ne donnent pas de privilège postal,
- o les décorations privées sur enveloppes ou cartes,
- o les vignettes (étiquettes publicitaires) quel que soit le but de l'émission.

#### ► Le matériel limite :

La variété des services postaux et des règlements dans la plupart des pays et leur évolution au cours du temps rendent impossible la publication d'une liste répertoriant tous les cas possibles.



Certains documents ne suivent les définitions de matériel approprié ou non approprié que dans une certaine mesure. On ne les utilisera donc que quand il n'y aura pas d'autre matériel pour décrire un détail thématique particulier.

Quand ils sont inclus dans une présentation, leur présence doit toujours être justifiée par un intérêt philatélique indiscutable. Par exemple, des documents appartenant à une culture philatélique spécifique d'un pays (enveloppes patriotiques, enveloppes publicitaires par exemple aux USA) peuvent être tolérés dans une présentation de ce pays, pour autant que leur nombre soit proportionnel au degré d'élaboration de la présentation.

#### ► Critère de sélection.

Le critère d'usage postal réel signifie que, dans le cadre des principes énumérés plus haut, on peut définir un système de référence ou la sélection des documents. Dans tous les cas, l'exposant doit choisir le meilleur, et par conséquent dans une collection de haut niveau, on s'attendra à trouver des pièces-clé. S'il est obligé d'utiliser un document de moindre intérêt philatélique parce qu'il a des difficultés à trouver mieux, il doit avoir pour objectif de le remplacer le plus rapidement possible.

Sur ces bases, la préférence et la plus grande importance doivent être données à :

- des émissions dont le sujet a une relation directe avec le pays émetteur par le côté politique, historique, culturel, économique et/ou d'autres points similaires, par opposition aux émissions spéculatives qui exploitent les modes de la philatélie thématique (ces documents douteux doivent être, en principe, totalement ignorés) sans respecter le code d'éthique de l'UPU,
- des émissions normales par opposition aux émissions non-dentelées (timbres et feuillets-souvenirs), spécialement celles de ces dernières années,
- les timbres oblitérés normalement, par opposition à ceux oblitérés sur ordre,
- le courrier ordinaire transporté normalement par opposition aux documents souvenir ainsi que tous les documents similaires édités pour les collectionneurs comme les enveloppes FDC (même celles émises par la poste), les cartes-maximum etc ...
- les documents avec oblitération thématique et réellement transportés, par opposition aux oblitérations de complaisance, souvent avec affranchissement insuffisant, ou même pire, avec des oblitérations en blanc (dans la mesure où elles ne sont pas dues à un privilège de franchise postale),
- les documents avec adresse normale, par opposition aux enveloppes ou cartes résultant d'une souscription,
- un affranchissement correct par opposition à un sur-affranchissement dû à des raisons philatéliques (série entière),
- des affranchissements mécaniques avec une valeur correcte, par opposition aux affranchissements de complaisance (000), sauf si cela est un spécimen, ou dû à des raisons postales.

Les déviations par rapport à ces critères ne peuvent être qu'exceptionnelles, quand il n'y a pas d'autres solutions. Dans tous les cas, ces déviations doivent être expliquées.

Les épreuves, les essais, les variétés peuvent augmenter le niveau philatélique de la présentation, par leur rareté ou par d'autres caractéristiques. Par contre, les variétés communes (petite variété de couleur, essai de couleur facile à se procurer) n'apportent aucun avantage et même affectent négativement le développement du thème. Quand les variétés n'apportent pas d'informations thématiques par elle-même, le document normal doit aussi être montré.

L'usage de cartes-maximum doit être limité à quelques documents significatifs, principalement pour rendre plus évidente l'information reconnue dans le timbre. En plus de la concordance de sujet, d'oblitération et de date définie par les principes de la maximophilie, ces documents doivent avoir une oblitération relative au thème étudié.

#### ► Études philatéliques.

Les documents postaux utilisés dans une présentation thématique peuvent présenter un nombre de variantes philatéliques. Si ce matériel a un intérêt philatélique et thématique, une étude concise et équilibrée est recommandée et sera dûment appréciée. L'étude philatélique doit respecter les



critères de la philatélie traditionnelle (genèse du document, variétés), d'histoire postale (usage, traitement du courrier, marcophilie), mais toujours se fondre au développement du thème.

Pour sauvegarder l'équilibre de la présentation, l'esprit de ces études ne doit pas être exhaustif mais présenter les particularités philatéliques les plus significatives. L'extension de ces études doit être proportionnelle au niveau de la spécialisation de la collection. Cependant, le développement du thème ne doit pas être affecté et le texte thématique doit se poursuivre sans interruption.

#### ► Le texte philatélique.

Une description philatélique est nécessaire seulement quand la caractéristique spécifique du document n'est pas facilement reconnaissable, ou bien s'il s'agit d'une étude philatélique. Cette description doit simplement satisfaire ce besoin. Les définitions style catalogue de vente ne sont ni adéquates, ni acceptables.

### 4. Critères pour évaluer les présentations.

Les paragraphes précédents qui expliquent les principes de composition d'une présentation définissent aussi les critères d'évaluation. Dans le but d'éviter les redondances, les commentaires concernant ces critères sont donc limités à quelques notes complémentaires.

#### 4.1 Plan.

La présence d'une page de plan évitera aux jurés d'avoir à reconstruire le plan en butinant parmi les pages de la présentation. Les difficultés qui en résulteraient entraveraient la compréhension et l'évaluation de la présentation.

Le plan doit être :

- **cohérent** avec le titre de la collection. Il est une entité très significative et doit refléter les caractéristiques spécifiques du thème choisi. Si l'exposant ne montre qu'une partie de sa collection, titre et plan doivent s'appliquer seulement à cette partie présentée,
- **correct** : précis, scientifiquement juste (s'il a trait à une science) et judicieux,
- **logique** : la succession des principaux chapitres et leurs subdivisions doit suivre un ordre rationnel, sans chapitres superflus ou déplacés,
- **équilibré** : la même importance doit être donnée aux différentes parties (en tenant compte de la signification thématique et du matériel disponible),
- **compréhensif et complet** : il doit détailler à la fois les références directes et croisées, les développements et les caractéristiques spéciales du thème choisi. Les thèmes développés dans un cadre chronologique ou dans le cadre d'une organisation doivent, toutefois, clairement montrer le contexte historique, les buts, les missions, les résultats et les effets de ces organisations ou de ces événements.

Il doit inclure tous les différents aspects du thème et en couvrir le champ le plus large. Par conséquent, on évitera de limiter ou de concentrer le développement du plan seulement sur un ou quelques pays, pour autant que le thème le permette.

- **Créatif et/ou original** : le plan doit être plus qu'une simple liste du contenu. L'élaboration d'un plan créatif et/ou original est un préalable évident pour un développement créatif et/ou original.

#### 4.2 Développement et importance.

Pour évaluer le niveau de recherche et d'étude thématique, on doit prendre en compte la disposition des études antérieures sur le thème et comparer la recherche personnelle avec la partie de traitement qui reprend les informations données par la littérature philatélique, les catalogues ou la recherche documentaire.

**Le champ de recherche** sera évalué en comparant l'état actuel de la présentation avec ce qu'il pourrait devenir avec un plan complet et un développement profond.

**L'intensité du développement** est mise en évidence par la présence de relations et ramifications dans le cadre du thème choisi.

**L'équilibre du développement** est mis en évidence en accordant aux divers détails thématiques l'intensité et l'ampleur correspondant à leur importance dans le thème. Cela s'applique également aux études philatéliques.

**Créativité et originalité** : comme défini au 3.2.2. (ci-dessus)

**Les connaissances thématiques** se rapportent au niveau de connaissance du thème. Cela peut être exprimé par le choix des documents et leur corrélation avec le texte qui les accompagne. Cela veut dire aussi qu'il ne devra pas y avoir d'erreurs thématiques ou de prétexte pour introduire du matériel non directement lié au thème.

L'importance thématique est mise en évidence par le degré de difficulté du développement en fonction du champ d'étude du thème et de la relative disponibilité de matériel.

#### **4.3. Connaissances philatéliques, études et recherches**

L'évaluation des connaissances philatéliques en général concernera :

- la pleine concordance avec les règles de la philatélie. Cela concerne les documents que l'on ne doit pas exposer (par exemple, les entiers-postaux découpés ou les cartes maximum impropres),
  - le caractère philatélique des documents postaux, y compris la valeur et la justification des documents « limite », s'il y en a. Les connaissances philatéliques de l'exposant sont mises en évidence par la sélection des documents ayant une réelle valeur postale plutôt que par la présence de pièces extravagantes,
  - la justesse du texte philatélique en termes de correction et d'adéquation avec le matériel décrit.
- Pour évaluer les connaissances philatéliques spécifiques, dans le cadre du thème étudié, on privilégiera :
- la présence de la gamme la plus large possible de matériel philatélique. Cela veut dire la présence des différents types de matériel, donc du matériel de toutes les périodes et du plus grand nombre de pays possible, dans le cadre du thème choisi,
  - l'utilisation équilibrée de ce même matériel. Pour évaluer la recherche et l'étude philatélique personnelle, on tiendra compte plus particulièrement du matériel qui :

- n'a pas encore été, ou très peu, recherché pour ce thème,
- se rapporte à un domaine de collection peu étudié,
- a une signification thématique qui n'est pas immédiatement évidente et a été utilisée par l'exposant.

En plus de tout cela, on appréciera plus particulièrement les études philatéliques présentant une vraie recherche philatélique, bien documentée, et qui n'est pas simplement une excuse pour présenter une accumulation de pièces, sans réelle analyse.

Pour évaluer l'importance philatélique, on considérera le matériel qui a une haute valeur philatélique, ce qui n'est pas toujours lié à la rareté des documents.

#### **4.4 Condition et rareté**

La condition est basée sur les critères usuels d'évaluation en philatélie. Pour les timbres modernes, les FDC, les cartes maximum et tout autre matériel équivalent, une très bonne qualité est évidemment requise.

Les oblitérations doivent être nettes sauf, quand la rareté absolue et la difficulté d'acquisition sont reconnues.

Les variétés, les épreuves, les essais doivent être plus rares que la pièce originale, de façon à élever le niveau philatélique de la présentation. Cela s'applique aux blocs, bandes etc... Il est évident que les documents, même rares, qui n'ont pas de relation directe avec le thème, n'ont pas à être pris en compte au cours de l'évaluation.

#### **4.5 Présentation**

L'effort de l'exposant doit porter sur l'aménagement des documents et du texte sur les pages

d'exposition appropriées. La présentation sera sur les bases de :

- *la clarté du montage,*
- *la clarté du texte,*
- *l'équilibre esthétique de la présentation.*

Pour aboutir à ces caractéristiques, on peut proposer quelques exemples basés sur l'expérience et les collections les mieux présentées.

### ► Pages et techniques de présentation

On préférera des feuilles blanches ou de couleurs claires qui ne nuiront pas aux documents. La technique de présentation doit être continue tout au long des pages.

Quelle que soit la technique utilisée pour les têtes de chapitre et les textes (écriture manuelle, machine à écrire ou imprimante) la lisibilité de la présentation peut être accrue en utilisant différents types de caractères et/ou de hauteur. Un texte de plusieurs couleurs n'est pas nécessaire et pourrait même rendre l'ensemble confus.

### ► Présentation du matériel

Une page ne doit pas être surchargée, ni trop vide. Un principe de thématique bien connu consiste à ne présenter qu'un seul document (timbre, entier postal ou oblitération...) ayant le même dessin. L'utilisation de documents de même type ayant exactement le même dessin doit être limité aux cas suivants : raison de symétrie, équilibre du texte, significations thématiques ou philatéliques spéciales.

Cela ne s'applique pas quand le même dessin est commun à différents types de matériel (par exemple, à cause de dessins secondaires). Dans ce cas, il vaut mieux le présenter, si possible, sous différents états (seul, variété, épreuve ou sur lettre avec oblitération thématique).

Dans le cas de documents très communs, on peut éviter de surcharger les pages avec des documents ou des entiers, en faisant des fenêtres pour montrer les parties thématiques ou philatéliques essentielles. De cette façon, on évite la découpe des documents.

Eu égard aux grands documents, on doit estimer s'ils sont plus rares et en meilleur état que, par exemple, un simple timbre ou un fragment d'oblitération (de façon à ne pas compromettre le poids thématique).

Le chevauchement de documents, s'il ne peut être évité, est moins ennuyeux dans le cas de correspondances commerciales ou pour certains thèmes (organisation, événements) que pour d'autres thèmes (thèmes artistiques ou esthétiques).

L'exposant peut présenter des timbres neufs ou des timbres oblitérés, mais il vaut mieux montrer seulement l'un ou l'autre. Quand cela n'est pas possible pour des raisons philatéliques (par exemple, timbre plus rare dans un type que dans l'autre) ou à cause de difficultés d'acquisition, il est tout de même recommandé d'éviter de mélanger, dans la même page, timbres neufs et oblitérés.

Les entiers postaux peuvent être montrés neufs ou oblitérés en tenant compte à la fois de leur importance philatélique et des goûts du collectionneur. Ils ne peuvent pas être coupés. Par contre, on peut utiliser des fenêtres pour les documents très communs qui ne sont exposés que pour leur oblitération.

Les timbres utilisés pour illustrer le développement ne doivent pas être présentés sur enveloppe sans oblitération thématique, sauf si le document a, à lui seul, une signification thématique. On peut présenter un timbre détaché et sur enveloppe (ou sur carte) si des raisons philatéliques le

justifient. On doit, par contre, éviter d'exposer des enveloppes avec trop de timbres sans relation avec le thème (par exemple une série complète avec seulement un timbre sur le thème).

Dans certains cas, il n'y a qu'un ou deux documents disponibles pour illustrer un détail thématique. Cela ne veut pas dire qu'on devra réserver une page à ces deux seuls documents, sauf si leur taille l'impose. En général, d'autres documents peuvent être présentés sur la même page pour autant que l'équilibre du montage le permette. Des titres de sous-chapitres peuvent être utilisés pour marquer la séparation entre différentes séquences thématiques.

### ► Titres de page

Des titres de page peuvent indiquer le contenu de la page et permettre la compréhension du cheminement thématique en accord avec le plan.

Quand cela est nécessaire, des subdivisions plus fines sous forme de titres et de sous-titres peuvent être placées sous les divisions du plan de façon à permettre une compréhension plus facile du contenu de la page.

La répétition du titre de la présentation ou de l'ensemble chapitre/sous-chapitre sur chaque page est une perte de place. On ne portera sur une page que les niveaux de titres utiles à la bonne compréhension de la présentation.

Quand un système numérique est adopté pour le plan, on doit le retrouver, le moment venu, sur les pages.

### ► Texte

Il doit être le plus concis possible. Toute information inutile (par exemple des adjectifs redondants) doit être éliminée car le texte n'est là que pour compléter le matériel.

L'explication thématique peut concerner un seul document, ou un groupe d'entre eux, avec un petit bloc de texte. Cependant, pour une meilleure compréhension, le texte doit être positionné aussi près que possible des documents concernés.

Les copies ou les photographies, indiquées comme telles, d'une partie cachée du document (montrant par exemple le timbre imprimé d'un entier) peuvent être utilisées si, et seulement si, cela conforte une importante information philatélique ou thématique.

## **Article 5 : Jugement**

Le jury doit user pleinement du décompte des points.

La présence de faux ou de réparés, qui ne sont pas clairement présentés comme tels, entraînera la rétrogradation de la présentation. Il est donc recommandé aux collectionneurs de faire expertiser tous les documents douteux avant de les exposer.